



Assemblée générale

Distr. générale
31 janvier 2000
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Session d'organisation

Consultations sur les modalités possibles de participation de toutes les parties prenantes concernées aux préparatifs de fond et à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de lancer dès que possible, en consultation avec les États Membres et notamment en s'inspirant des paragraphes 20 et 21 du rapport de la réunion intergouvernementale de haut niveau et des paragraphes 17 et 18 de la résolution 1999/51 du Conseil économique et social, les consultations préliminaires avec toutes les parties prenantes concernées, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur les modalités possibles de leur participation à la fois aux préparatifs de fond et à la réunion intergouvernementale de haut niveau. Elle priait également le Secrétaire général d'informer le Comité préparatoire des résultats des consultations afin qu'il les examine lors de la première partie de sa session d'organisation.

2. Depuis l'adoption de cette résolution, le Secrétariat a contacté un large éventail de parties prenantes concernées, appelant leur attention sur la résolution, en particulier sur le fait que l'Assemblée générale souhaitait qu'elles participent à la fois aux préparatifs et à la réunion intergouvernementale

de haut niveau. Les parties prenantes ont été invitées à faire des observations et des suggestions concernant les modalités possibles de leur participation aux préparatifs de fond et à la réunion. En outre, un questionnaire a été affiché sur le site Web consacré au financement du développement (www.un.org/esa/analysis/ffd/ques00.htm), invitant les parties intéressées à formuler des propositions concernant les modalités de leur participation. Ce questionnaire a été diffusé par voie électronique, y compris sur divers sites Web connexes. Enfin, des consultations préliminaires se sont tenues avec des organisations non gouvernementales à New York le 20 janvier 2000.

3. Conformément au paragraphe 17 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général entend créer un secrétariat central autonome pour le renforcement du développement sous l'autorité du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Ce secrétariat jouerait principalement le rôle d'organe de coordination des travaux de fond menés à l'appui du Comité préparatoire et de la réunion finale, notamment des apports des équipes thématiques et des directeurs de travaux ainsi que des divers arrangements qui seront pris

pour assurer la participation de toutes les parties concernées. Les activités d'appui comprendraient donc non seulement l'offre de personnel et d'autres ressources au secrétariat central mais aussi différents apports et un appui aux processus décentralisés.

4. Les questions susmentionnées ont été examinées lors des consultations préliminaires relatives aux modalités de participation des partenaires institutionnels. Toutes les parties concernées se félicitaient à l'idée de participer aux travaux des équipes thématiques, selon qu'il conviendrait, et ont également indiqué qu'elles apporteraient de la documentation. La Banque mondiale a fait savoir qu'elle était disposée à mettre du personnel à la disposition du secrétariat central et un certain nombre d'autres organisations allaient aussi envisager la question.

5. Pour ce qui concerne l'ONU elle-même, la demande de l'Assemblée générale a été portée à l'attention de tous les services compétents du Secrétariat et en particulier de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), des commissions régionales et des autres entités qui composent le Comité exécutif des affaires économiques et sociales, ainsi que des fonds et programmes des Nations Unies qui font partie du Groupe des Nations Unies pour le développement. Ces deux comités exécutifs pourraient servir de mécanisme de coordination de la contribution apportée par chacun de leurs membres à la réunion sur le financement du développement et à ses préparatifs. La question a donc été inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement, le 1er février 2000, ainsi qu'à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité exécutif des affaires économiques et sociales, le 3 février.

6. Parallèlement, la CNUCED a exprimé son soutien total au processus préparatoire et a fait savoir qu'elle contribuerait à la fois aux préparatifs et à la réunion intergouvernementale de haut niveau. Le secrétariat de la CNUCED envisage donc actuellement les moyens de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne l'application de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale et notamment de prêter un appui approprié au secrétariat du Comité préparatoire.

7. Des réponses positives ont également été reçues d'un grand nombre d'institutions spécialisées. Toutes ont indiqué qu'elles étaient favorables à la réunion et qu'elles étaient disposées à y apporter une contribution de fond conformément à leurs mandats respectifs. Il est proposé de créer un mécanisme qui serait chargé, sous l'égide du Comité administratif de coordination (CAC), d'assurer la mobilisation effective des services compétents des institutions spécialisées.

I. Consultations avec les partenaires institutionnels

A. Banque mondiale, Fonds monétaire international et Organisation mondiale du commerce

8. Conformément à la demande que l'Assemblée générale a adressée à la Banque mondiale, au FMI et à l'OMC au paragraphe 7 de sa résolution 54/196, le Secrétaire général a adressé des lettres au Président de la Banque mondiale, au Directeur général du FMI et au Directeur général de l'OMC. Ces lettres ont été suivies d'une série de consultations avec les hauts fonctionnaires de ces trois organisations ainsi que d'une réunion préliminaire entre le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du FMI et des hauts fonctionnaires de ces organisations pour examiner la question de leur participation à la réunion et à ses préparatifs. Il a été bien précisé qu'il ne s'agissait que de consultations préliminaires puisque l'Assemblée générale avait également prié le Bureau du Comité préparatoire de poursuivre les consultations sur la question. Le Bureau et ses homologues des autres organisations devront arrêter les modalités de ces consultations.

9. Les responsables des trois institutions susmentionnées estimaient que la réunion sur le financement du développement revêtait une importance particulière, notamment au regard de leurs activités et de leur mission, et qu'elles pourraient jouer un rôle utile dans le domaine considéré. Les responsables de la Banque mondiale et du FMI se sont félicités d'avoir été invités à participer à la réunion et à ses préparatifs mais souhaitaient obtenir davantage d'informations sur la nature et le contenu de l'ensemble du processus ainsi que sur le rôle que pourraient y jouer leurs institutions. Ils ont fait savoir qu'ils rendraient compte des résultats des consultations préliminaires à leurs conseils d'administration respectifs et qu'ils solliciteraient leurs vues sur une éventuelle participation. Ils ont également insisté sur le fait que l'ampleur de cette participation ne pourrait être déterminée qu'en fonction des contraintes qu'imposaient les moyens dont disposaient actuellement leurs institutions. Ces consultations ont abouti à des résultats variables selon les institutions considérées.

Banque mondiale

10. La direction de la Banque mondiale a signalé qu'elle avait déjà appelé l'attention du Conseil d'administration sur le processus et que celui-ci s'était montré favorable à la participation de la Banque à la réunion et à ses préparatifs. Le Conseil d'administration et la direction de la Banque mondiale, qui

attachent une grande importance à la réunion et à ses préparatifs, espéraient que la Banque, en tant qu'institution, serait en mesure de participer activement tant aux travaux du Comité préparatoire qu'à la réunion elle-même. Comme on l'a noté plus haut au paragraphe 4, la direction de la Banque s'est déclarée disposée à envisager favorablement la possibilité de détacher du personnel au secrétariat central.

11. Au cours de ses démarches auprès du Conseil d'administration, le Bureau du Comité préparatoire jugera peut-être utile de définir plus précisément la portée et l'ordre du jour de la réunion et d'examiner quels seraient les domaines se prêtant le mieux à une collaboration. Dans l'intervalle, il est prévu que le Conseil d'administration tienne des consultations informelles sur la participation de la Banque mondiale à la réunion et à ses préparatifs le 8 février 2000.

12. En ce qui concerne le paragraphe 10 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale et les paragraphes 17 et 18 de la résolution 1999/51 du Conseil économique et social, la direction de la Banque mondiale estimait qu'il serait judicieux de continuer à étudier la possibilité de créer une équipe de travail conjointe à laquelle participerait le Conseil d'administration. Au cours des consultations, on a insisté sur le fait que cette éventuelle équipe de travail devrait jouer un rôle d'information et de conseil et ne constituerait – ni implicitement ni explicitement – un organe de décision.

Fonds monétaire international

13. Lors des discussions avec la direction du FMI, on a souligné que le Conseil d'administration avait été informé de la question et avait reçu la résolution 54/196 de l'Assemblée générale et le rapport du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale à composition non limitée sur le financement du développement¹. Toutefois, il n'avait pas examiné de près la possibilité pour le FMI de participer à la réunion et à ses préparatifs.

14. En réponse à la lettre du Secrétaire général en date du 22 décembre 1999, et à la suite de consultations entreprises au plus haut niveau à ce sujet, le Directeur général du FMI a indiqué que la décision de l'Assemblée générale de convoquer une réunion de haut niveau sur le financement du développement en 2001 constituait à n'en pas douter un grand pas en avant. S'agissant de la participation du FMI à cette réunion et à ses préparatifs, il lui faudrait demander l'avis des membres du Fonds. Il avait fait parvenir les documents pertinents au Conseil d'administration pour information. Il a ajouté que les réunions du FMI avec le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales avaient permis de recueillir des informations supplémentaires fort utiles mais qu'il serait probablement nécessaire d'obtenir encore des précisions, en particulier sur l'ordre du jour de la réunion et les aspects

institutionnels de la participation. Il a également précisé que les consultations du Conseil d'administration prendraient un certain temps.

Organisation mondiale du commerce

15. Lors d'une réunion avec le Secrétaire général, le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce a insisté sur la nécessité d'une collaboration plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC. À la suite de cette réunion, l'OMC a envoyé une réponse à la lettre du Secrétaire général, dans laquelle étaient soulignés l'importance et l'intérêt de la résolution de l'Assemblée générale, puisque, dans la mesure où s'accroissent toujours davantage la mondialisation et l'interdépendance, le financement du développement devenait l'une des grandes questions internationales à régler. Dans cette même lettre, l'OMC déclarait que la convocation d'une réunion sur la question serait effectivement un moyen efficace d'attirer l'attention sur la nécessité de mobiliser des ressources financières, en particulier aux fins de l'élimination de la pauvreté, qui restait un des grands problèmes de l'époque. L'OMC a demandé à être tenue informée des préparatifs et a signalé qu'elle était disposée, dans les limites de son mandat, à y apporter sa contribution.

B. Autres partenaires internationaux

16. Le Secrétariat a pris également contact avec de nombreuses organisations internationales intéressées par le financement du développement, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Président de son Comité d'aide au développement, la Banque des règlements internationaux, les banques régionales et sous régionales de développement et d'autres banques internationales de développement (la Banque islamique de développement, par exemple).

17. Au 26 janvier 2000, le Secrétariat continuait de recevoir des réponses officielles à ses demandes. Des discussions et échanges de vues informels avec différents partenaires ont également eu lieu. D'après les informations disponibles à ce jour, l'initiative de l'Assemblée générale semble recueillir l'appui général. Tous s'accordent à reconnaître l'importance de la question et à se féliciter de la volonté de l'Assemblée générale de faire participer toutes les parties intéressées. Toutes les réponses reçues à ce jour appuient l'initiative de l'Assemblée, et plusieurs organisations ont d'ores et déjà chargé de hauts responsables de coordonner leurs contributions. Les organisations intéressées soulignaient en outre que, compte tenu de leur approche du développement, et en particulier du financement du développement, ou de leur

orientation géographique, elles apporteraient une contribution unique. Nombre d'entre elles ont proposé de préparer des documents et certaines ont évoqué la possibilité de faire participer une partie de leur personnel aux préparatifs. Le secrétariat espère donc pouvoir faire appel à ces organisations pour répondre aux demandes d'appui fonctionnel et technique du Comité préparatoire. Le Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE a indiqué que la réunion de haut niveau du Comité, en mai 2000, porterait sur des questions de financement du développement et que le Comité entendait ainsi contribuer aux préparatifs de la réunion des Nations Unies en 2001.

II. Consultations avec d'autres partenaires

18. Comme on l'a vu plus haut, le secrétariat a sollicité l'avis de partenaires potentiels sur les modalités éventuelles de leur participation par lettres et au moyen d'un questionnaire affiché sur le site Web de l'ONU à la rubrique consacrée au financement du développement (www.un.org/esa/analysis/ffd/ques00.htm). Les lettres ont été envoyées à toutes les organisations autres que celles mentionnées précédemment qui avaient répondu à l'enquête de 1999 sur l'ordre du jour d'une éventuelle consultation sur le financement du développement (voir A/53/470). En outre, un courrier électronique a été envoyé à toutes les organisations et à tous les particuliers ayant manifesté par d'autres moyens leur intérêt pour une telle consultation.

19. Les partenaires ainsi contactés sont très divers. Il s'agit notamment d'organismes de promotion des investissements (Agence de développement industriel de la Malaisie par exemple), d'organismes de surveillance de la bourse (Commission des opérations de bourse de Sri Lanka), d'organismes économiques régionaux (Système économique latino-américain), de banques centrales (Banque nationale de la République slovaque), de banques du secteur privé (Deutsche Bank), de multinationales (General Motors Corporation), d'instituts de recherche (Centre du Sud), d'organismes de sensibilisation (Coalition internationale d'action en faveur du développement), de fondations philanthropiques (Fondation Rockefeller), d'organisations religieuses (Franciscain International) et de syndicats (Confédération internationale des syndicats libres).

20. Chacun de ces groupes a des traditions et des modalités de coopération avec l'Organisation des Nations Unies qui lui sont propres. Leurs contributions potentielles à la réunion et à ses préparatifs et leurs priorités en ce qui concerne le programme de travail et l'ordre du jour de la réunion elle-même sont également différentes. Le Bureau du Comité préparatoire

devra examiner de façon plus approfondie la manière dont il compte faire participer ces divers groupes au processus et conduire les consultations à ce sujet.

III. Conclusion

21. Les premières consultations entreprises ont montré la volonté des parties intéressées de participer aux préparatifs et à la réunion elle-même. Toutefois, le temps leur a manqué pour qu'elles puissent donner des réponses précises quant aux modalités de leur participation. Certains participants potentiels dont les domaines d'intérêt sont très précis attendent l'issue des discussions entreprises dans le cadre des préparatifs pour proposer des modalités de participation. Toutes les consultations entreprises au nom du Secrétaire général sur ces questions ont précédé celles du Bureau du Comité préparatoire.

Note

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 28 (A/54/28).